

RAMERY TRAVAUX PUBLICS
740 Rue du bac
59193 ERQUINGHEM-LYS



- INSTALLATIONS CLASSEES -



Réponses aux questions à la suite de l'enquête publique



Projet de Longueil-Sainte-Marie

Juin 2010

1. Concerne la Partie RESUME NON TECHNIQUE :

Page 3 : Erreur dans l'orientation des prises de vue

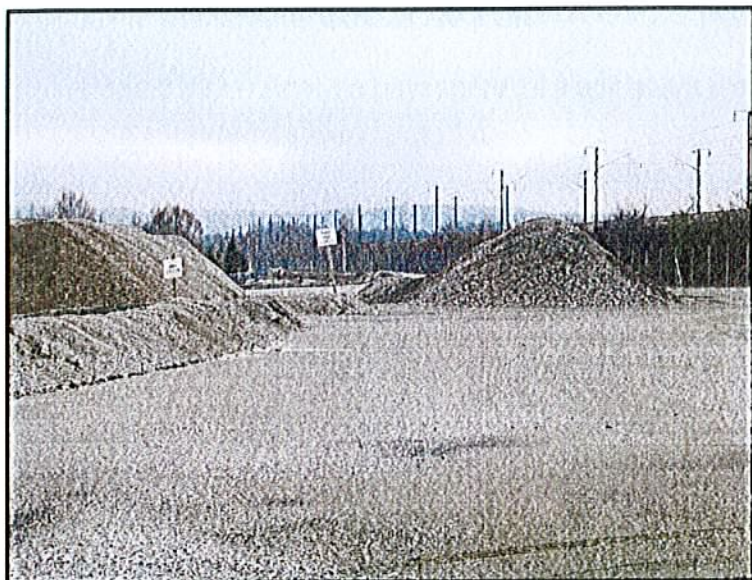


FIG. 1 – Vue vers le SUD, depuis le point d'implantation de la centrale.



FIG. 2 – Vue vers l'EST, depuis le point d'implantation de la centrale.



FIG. 3 – Vue vers le NORD, depuis le point d'implantation de la centrale.

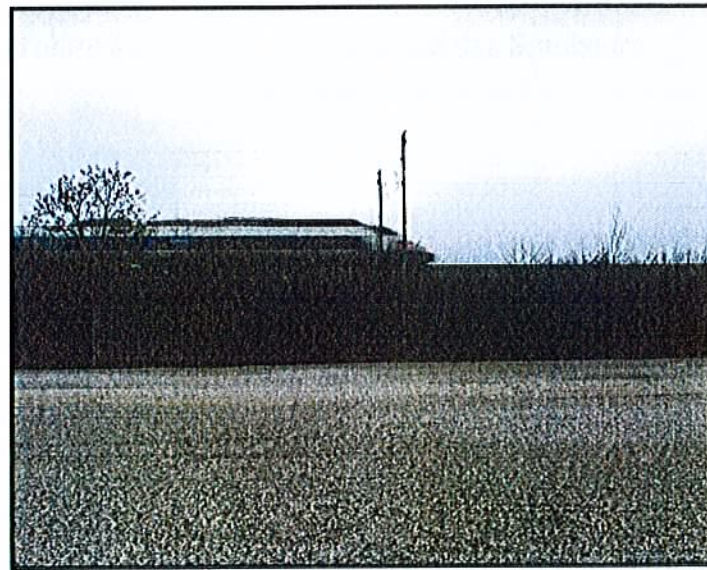


FIG. 4 – Vue vers l'OUEST, depuis le point d'implantation de la centrale.

2. Concerne la Partie PRESENTATION :

Page 4 – Eau : la fosse septique est-elle aux normes ?

Réponse : le courrier-réponse de LAFARGE, société à qui appartient la fosse septique, est jointe au dossier.

Page 8 – Trafic routier : remarque du lecteur, demandant de porter attention au fait que la traversée de Chevières est interdite au poids lourds de plus de 19 tonnes.

3. Concerne la Partie PRESENTATION :

Page 5 – Rayon d'affichage : pourquoi la commune de Verberie est-elle concernée alors qu'elle se trouve à bien plus de 2 km du site ?

Réponse : après vérification sur la carte topographique IGN du secteur, le territoire de la commune de Verberie est effectivement hors rayon d'affichage pour la mise à l'enquête publique.

4. Concerne la Partie IMPACT :

Page 11/83 : PLU : il est noté que le site du projet se situe dans la ZAC Paris Oise, ce qui est faux ; en fait le site se situe dans la zone UI.

Page 21/83 – Analyse paysagère : il s'agit plutôt d'étangs que de marais.

5. Concerne la Partie DANGERS :

Page 6/37 – Introduction : reprise du terme ZAC alors que ce n'est pas du tout le même endroit.

Pages 6 et 7/37 – description du voisinage : les distances sont fausses ou l'échelle p. 7 n'est pas bonne ; les habitations de la commune de Chevrières ne sont pas indiquées alors qu'elles sont plus près que les fermes citées.

Réponse :

L'évaluation des distances a été de nouveau réalisée au moyen du logiciel de navigation GéoPortail d'IGN. Le calque utilisé est celui du fond topographique, ramené à l'échelle du 1/16000 et pour certaines distances, ramené à l'échelle du 1/8000.

- Distance séparant le site du projet à la centrale d'enrobés existante (Groupement des Enrobeurs de l'Oise) : 400 m.
- Distance du site du projet à la Ferme l'Orméon : 1250 m.
- Distance du site du projet à la Ferme de l'Abbaye : 1300 m.
- Distance du site du projet aux maisons d'habitation qui longent la gare SNCF : 1080 m.
- Distance séparant le site du projet de l'aire de repos de Chevrières (autoroute A1) : 250 m.
- Distance séparant le site du projet de la gare SNCF de Longueil : 1100 m.
- Distance séparant le site du projet du café restaurant « le Blue Boy's Grill » au-delà de la gare de Longueil : 1300 m.
- Distance séparant le site du projet du centre de loisirs de Longueil : 1300 m.

Page 8/37 - tableau : les distances sont fausses.

Réponse : l'évaluation des distances a été de nouveau réalisée au moyen du logiciel de navigation GéoPortail d'IGN. Le calque utilisé est celui du fond topographique, ramené à l'échelle du 1/16000 et pour certaines distances, ramené à l'échelle du 1/8000.

La réglette figurant sur la carte et destinée à fournir l'échelle est celle de 3 cm donnant 500 m dans la réalité, ou 2,4 cm donnant 200 m.

On a distingué deux types de distances, celle au site du projet, et celle à la future centrale d'enrobés.

Zones d'habitat	Commune	Orientation	Distance au site	Distance à la future centrale d'enrobés
Hameau « Les Ruminées » (centre du hameau)	Longueil	Sud-Est	1350 m	1650 m
Hameau « Les Ruminées » (maisons les plus excentrées le long de la D.156)	Longueil	Sud-Est	1630m	1850 m
Hameau « Bois d'Ageux »	Longueil	Sud-Est	1800 m	1720 m
Bailly (extension sud de Longueil)	Longueil	Nord-Est	1300 m	1500 m
Quartiers Est de Chevrières	Chevrières	Nord-Ouest	650 m	750 m
Hameau « Le Quesnoy »	Chevrières	Sud-Ouest	2680 m	2830 m

Page 17/37 – cuve de bitume d'enrobage : il manque un mot à la fin de la 5^{ème} ligne « formerait un ... ».
Réponse : « formerait un surnageant ».

-----oo§oo-----



Fond de carte ayant servi à l'évaluation des distances. Source : Géoportail IGN.

Deux avis ont été donnés en date des 2 et 9 juillet 2010.

L'un par M. Vincelle, locataire des étangs de la commune et l'autre par la mairie de Longueuil Sainte Marie.

Les deux avis sont défavorables eu égard aux problématiques d'odeur et de poussière pour le premier et d'odeur uniquement pour la mairie.

Concernant les poussières :

Les poussières générées par une activité de production d'enrobés sont de deux ordres :

- Envois liés au vent et aux stocks de sable.
- Rejet à la production en sortie de cheminées.

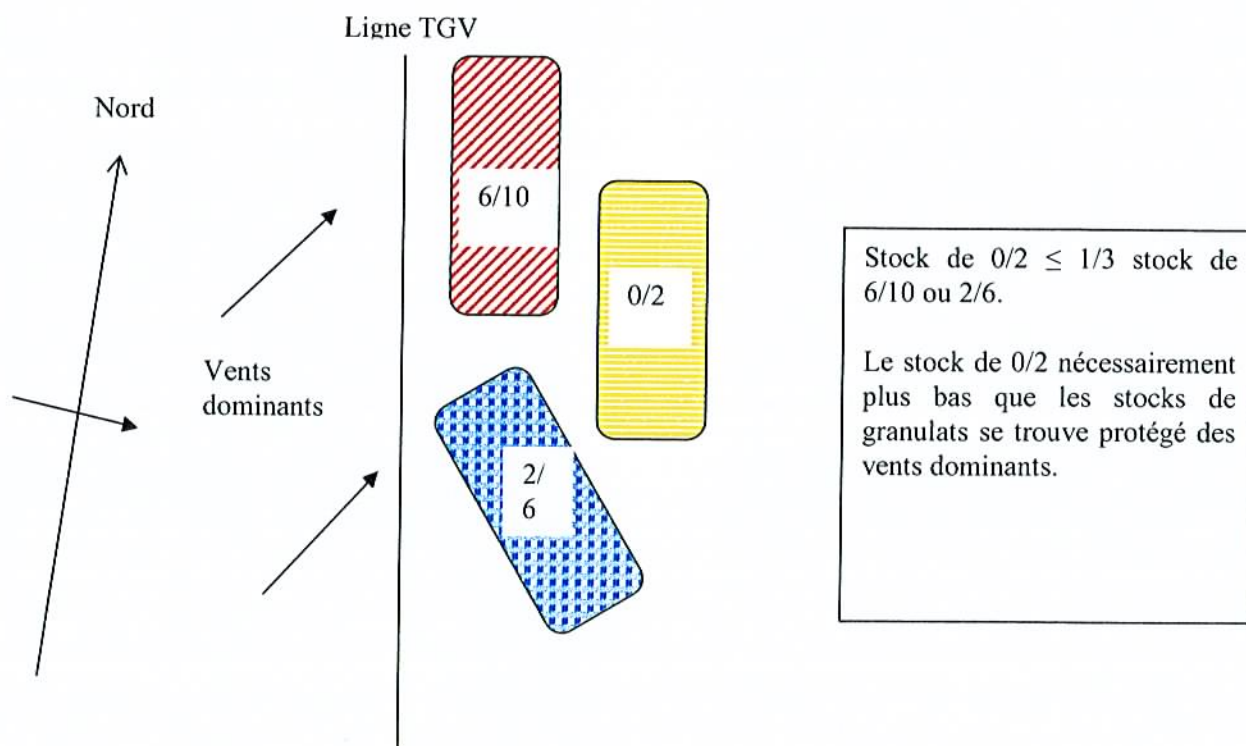
1. Concernant les stocks de sable :

D'une manière générale, Ramery Travaux Publics a une politique de stockage de sable qui est réduite au minimum afin d'éviter, outre les envois, les augmentations de teneur en eau liées aux intempéries et préjudiciables en terme d'énergie.

La société Ramery Travaux Publics s'installe sur un site déjà existant de négoce de matériaux développé par la société Lafarge, donc de stocks déjà existants. Plus qu'une augmentation de volume des stocks, l'activité va donc générer une vitesse de rotation des stocks plus importante.

Ceci est vrai pour les matériaux calcaires représentant 60% du total des matériaux.

Pour les 40% restants, c'est-à-dire les matériaux pour couches de roulement de type éruptif, nous préconisons, afin de minimiser l'impact, la protection (des vents dominants de direction Sud-Ouest) du stock de sable par des granulats 2/6 mm et 6/10 mm suivant le principe ci-dessous :



Concernant les odeurs :

Les odeurs sont liées à la production diffuse de COV (Composés organiques volatils) liées à l'utilisation de bitume.

Elles sont là aussi de deux ordres :

- a. Émission de COV pendant la production.
- b. Émission de COV liée à l'évent maintenant la pression atmosphérique dans la cuve à bitume.

a). Émission de COV pendant la production.

Ces COV représentent 450g/h de production et sont occasionnés par la pression de vapeur des fractions les plus volatiles à 160°C.

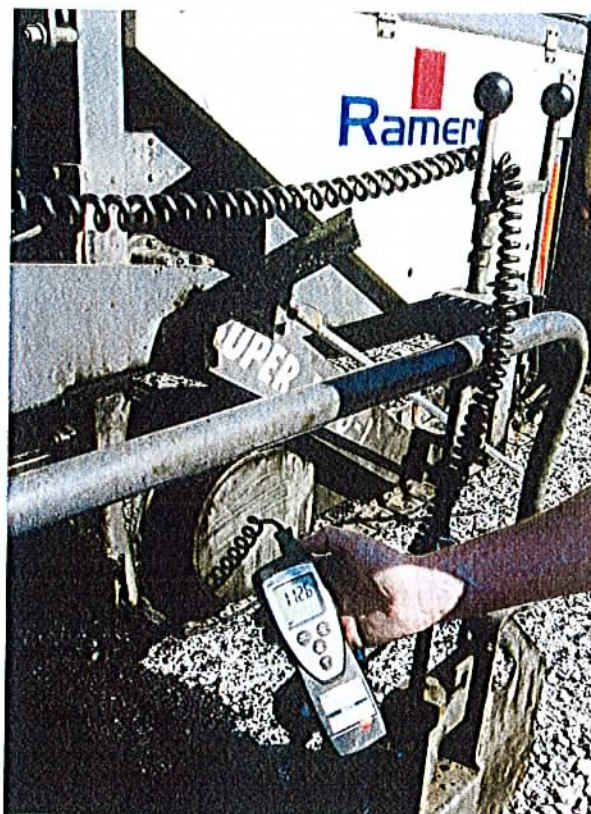
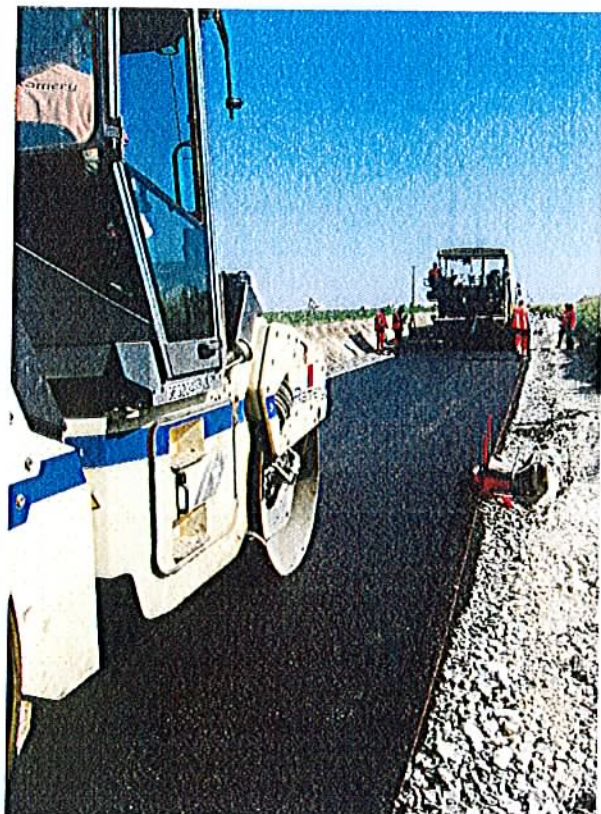
Afin de diminuer ces odeurs, les entreprises de travaux routiers développent, depuis quelques années, des enrobés dits « basse énergie » dont les températures d'enrobage restent inférieures à 140°C, soit en dessous de la limite de production des premiers COV, des problèmes de maniabilité restant encore à résoudre en particulier lors du travail à la main de ces enrobés, mais, on peut espérer que d'ici 3 à 4 ans ce type de production sera généralisé.

On notera que le département de l'Oise, gros donneur d'ordre en terme d'enrobés, privilégie déjà cette technique de production.

Vous trouverez ci-dessous quelques photos prises sur un chantier récent réalisé par Ramery Travaux Publics démontrant sa capacité à développer cette technique et montrant l'absence totale de fumée.



Température à la fabrication : 132.8 °c.



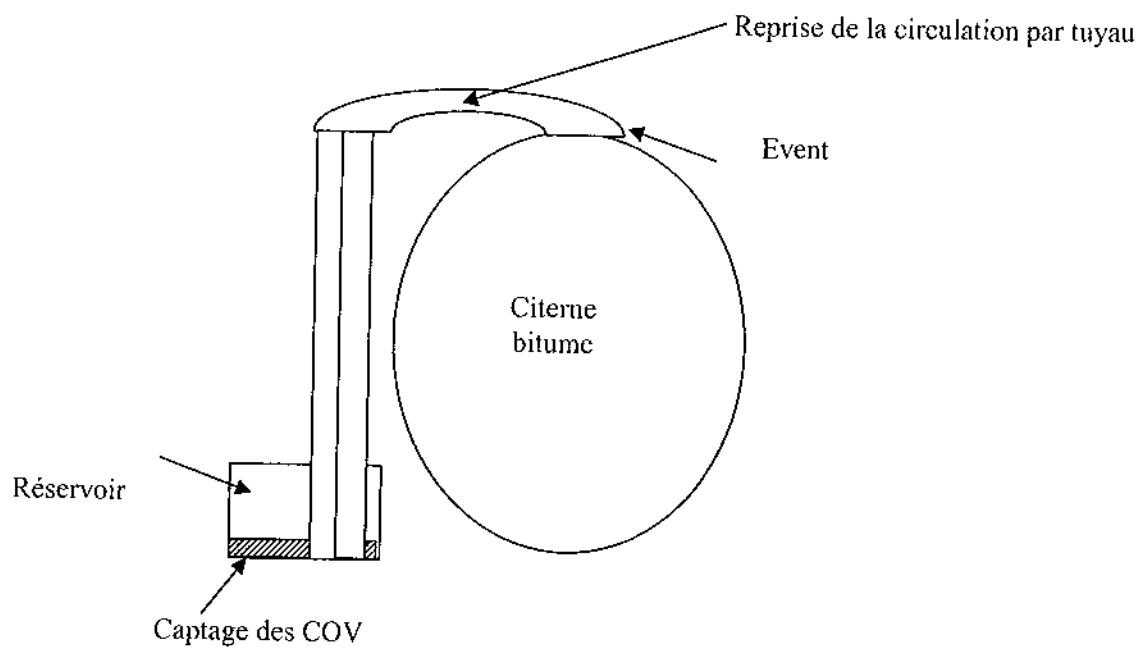
Mise en œuvre enrobés basse énergie, température : 112.6°C.

b. Émission de COV liée à la cuve à bitume.

Cette émission est sensible au niveau odeur en particulier lors des dépotages de bitumes ou lors des temps de brassage de ceux-ci.

Afin de pallier cet inconvénient, la société propose de raccorder cet évènement à réservoir rempli partiellement d'eau. Les COV sont plus lourds que l'eau et sont retenus par celui-ci.

Ce système a été mis en œuvre avec succès sur notre centrale d'Arques Enrobés et ne pose pas de problème à être proposé.



Le réservoir d'eau est purgé périodiquement et son contenu incinéré.